

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **aspirmatic® cleaner**     *No Change Service!*

Version  
03.01

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 26.09.2022

---

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : aspirmatic® cleaner  
Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 2P20-V06W-7006-A4W3

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fabricant : Schülke & Mayr GmbH  
Robert-Koch-Str. 2  
22851 Norderstedt  
Allemagne  
Téléphone: +49 (0)40/ 52100-0  
Téléfax: +49 (0)40/ 52100318  
mail@schuelke.com  
www.schuelke.com

Fournisseur : Schülke France SARL  
ZI Sud secteur A  
Route des Varennes  
71100 Chalon sur Saône  
France  
Téléphone: + 33 (0) 3 85 92 30 00  
schuelkefrance.info@schuelke.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact : Application Specialists  
+49 (0)40/ 521 00 666  
AD@schuelke.com

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Carechem 24 International: +33 1 72 11 00 03

---

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

##### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1     H290: Peut être corrosif pour les métaux.  
Irritation oculaire, Catégorie 2     H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

---

**aspirmatic® cleaner**    **No Change Service!**

Version                      Date de révision:                      Date de dernière parution: 26.09.2022  
03.01                      17.10.2024

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire    H335: Peut irriter les voies respiratoires.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P261 Éviter de respirer les vapeurs.

**Intervention:**

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification	Concentration (% w/w)
--------------	-------------------	----------------	--------------------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **aspirmatic® cleaner**     *No Change Service!*

Version  
03.01

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 26.09.2022

	No.-Index Numéro d'enregistrement		
Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté	5949-29-1 201-069-1 - - - 01-2119457026-42-XXXX	Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 30 - < 50

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Appeler un médecin.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.  
Boire de l'eau par mesure de précaution.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Symptômes : Traiter de façon symptomatique.
- Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut irriter les voies respiratoires.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche  
Mousse  
Pulvérisateur d'eau  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne PAS utiliser un jet d'eau.

## **aspirmatic® cleaner**     *No Change Service!*

Version  
03.01

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 26.09.2022

---

priés

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Sol très glissant suite au déversement du produit. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

voir section 8 + 13

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver le récipient bien fermé. Température de stockage recommandée: 15 - 25°C

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **aspirmatic® cleaner**      **No Change Service!**

Version  
03.01

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 26.09.2022

Précautions pour le stockage : Ne pas stocker avec des bases.  
en commun

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté	Eau douce	0,44 mg/l
	Eau de mer	0,044 mg/l
	Sédiment d'eau douce	7,52 mg/kg
	Sédiment marin	0,752 mg/kg
	Sol	29,2 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
- Protection des mains  
Directive : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.
- Remarques : Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatril (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection. Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
- Mesures de protection : Éviter le contact avec les yeux.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : liquide
- Couleur : jaune
- Odeur : pratiquement inodore

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **aspirmatic® cleaner** *No Change Service!*

Version  
03.01

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 26.09.2022

---

Seuil olfactif	:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	:	env. 0 °C
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	env. 100 °C
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Non applicable
Point d'éclair	:	> 100 °C Méthode: ISO 2719
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
pH	:	0,9 (20 °C) Concentration: 100 %
Viscosité	:	
Viscosité, cinématique	:	non déterminé
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	(20 °C) complètement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité	:	env. 1,17 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Inflammabilité (liquides)	:	Non applicable
Taux de corrosion du métal	:	> 6,25 mm/a

**aspirmatic® cleaner**     **No Change Service!**

Version                      Date de révision:                      Date de dernière parution: 26.09.2022  
03.01                      17.10.2024

---

Corrosif pour les métaux Aluminium et Acier doux

Taux d'évaporation                      :     Donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Ce produit est chimiquement stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses                      :     Réagit au contact des bases lessives)

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter                      :     Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter                      :     Aucune raisonnablement prévisible.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucune raisonnablement prévisible.

---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

Toxicité aiguë par voie orale                      :     DL50 (Souris): 5.400 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation                      :     Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée                      :     DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë (autres voies d'administration)                      :     LD50 intraveineux (Rat): 725 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

Espèce                      :     Lapin  
Résultat                      :     Irritation légère de la peau

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** -t

## **aspirmatic® cleaner**    *No Change Service!*

Version  
03.01

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 26.09.2022

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Produit:**

Evaluation : Provoque une sévère irritation des yeux.  
Méthode : Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

#### **Composants:**

##### **Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritation des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Concentration: 0 - 5 mg/ plate  
Méthode: Mutagenicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella typhimurium  
Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau  
Système d'essais: Lymphocytes humains  
Méthode: Mutagenicité (Essai cytogénétique in vitro sur le mammifère)  
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 475



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** -t

## **aspirmatic® cleaner**      *No Change Service!*

Version  
03.01

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 26.09.2022

Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 2.500 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Pas toxique pour la reproduction

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

### **Composants:**

#### **Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

Remarques : Donnée non disponible

### **Toxicité à dose répétée**

### **Composants:**

#### **Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 4.000 mg/kg  
LOAEL : 8.000 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 10 d

**aspirmatic® cleaner**     **No Change Service!**

Version                      Date de révision:                      Date de dernière parution: 26.09.2022  
03.01                      17.10.2024

---

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

Evaluation                      : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Expérience de l'exposition humaine**

**Composants:**

**Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

**|||**Inhalation                      : Organes cibles: irritation des voies respiratoires

**Information supplémentaire**

**Produit:**

Remarques                      : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

---

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Composants:**

**Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

**|||**Toxicité pour les poissons                      : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 440 - 760 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

**|||**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques                      : CE50 (Daphnia magna): 85 - 120 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

**|||**Toxicité pour les algues/plantes aquatiques                      : NOEC (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 425 mg/l  
Durée d'exposition: 8 jours  
Type de Test: Essai en statique

**|||**Toxicité pour les microorganismes                      : (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Produit:**

Biodégradabilité                      : Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **aspirmatic® cleaner**    *No Change Service!*

Version  
03.01

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 26.09.2022

---

### Composants:

#### **Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 97 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

#### **Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

#### **Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté:**

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **aspirmatic® cleaner** *No Change Service!*

Version  
03.01

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 26.09.2022

---

Produit	:	Éliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets européen. (CED).
Emballages contaminés	:	Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.
Code d'élimination des déchets	:	CED 070601*
Code d'élimination des déchets(Groupe)	:	Déchets de production, de préparation, de vente et de l'application (HZVA) de graisses, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de produits pour la protection personnelle.

---

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

<b>ADR</b>	:	UN 3265
<b>IMDG</b>	:	UN 3265
<b>IATA</b>	:	UN 3265

#### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

<b>ADR</b>	:	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylique, monohydraté)
<b>IMDG</b>	:	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (1,2,3-Propanetricarboxylic acid, 2-hydroxy-, monohydrate)
<b>IATA</b>	:	Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s. (1,2,3-Propanetricarboxylic acid, 2-hydroxy-, monohydrate)

#### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADR</b>	:	8
<b>IMDG</b>	:	8
<b>IATA</b>	:	8

#### **14.4 Groupe d'emballage**

<b>ADR</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	C3
Numéro d'identification du danger	:	80
Étiquettes	:	8
Code de restriction en tunnels	:	(E)
<b>IMDG</b>		
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	8
EmS Code	:	F-A, S-B
<b>IATA (Cargo)</b>		
Instructions de conditionne-	:	856

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** -t

## **aspirmatic® cleaner**    *No Change Service!*

Version  
03.01

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 26.09.2022

ment (avion cargo)  
Instruction d' emballage (LQ) : Y841  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Corrosive

### **IATA (Passager)**

Instructions de conditionne- : 852  
ment (avion de ligne)  
Instruction d' emballage (LQ) : Y841  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Corrosive

## **14.5 Dangers pour l'environnement**

### **ADR**

Dangereux pour l'environne- : non  
ment

### **IMDG**

Polluant marin : non

## **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 75, 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impli- : Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé

**schülke** 

## **aspirmatic® cleaner**    *No Change Service!*

Version  
03.01

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 26.09.2022

quant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles : 84  
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-23) : Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 1,2 %

Règlement (CE) no 648/2004, comme amendé : < 5%: Agents de surface non ioniques

### **Autres réglementations:**

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

### **Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

- TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
- AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
- ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- ISHL : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
- NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire
- TECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

## **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **Texte complet pour phrase H**

- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

## **aspirmatic® cleaner**     *No Change Service!*

Version  
03.01

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 26.09.2022

### Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit. : Irritation oculaire  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Met. Corr. 1	H290
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H335

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **aspirmatic® cleaner**      *No Change Service!*

Version

Date de révision:

Date de dernière parution: 26.09.2022

03.01

17.10.2024

---

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.